

A decorative graphic in the top left corner consists of overlapping curved shapes in blue, red, and purple.

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

RESOLUTION

EXPERIMENTATION TITRES ET LICENCES

EXPERIMENTATION DES TITRES FEDERAUX ET LICENCES

Argumentaire :

La réforme des titres fédéraux et des licences fait partie des 24 actions proposées par l'équipe dirigeante élue pour la mandature 2021- 2024.

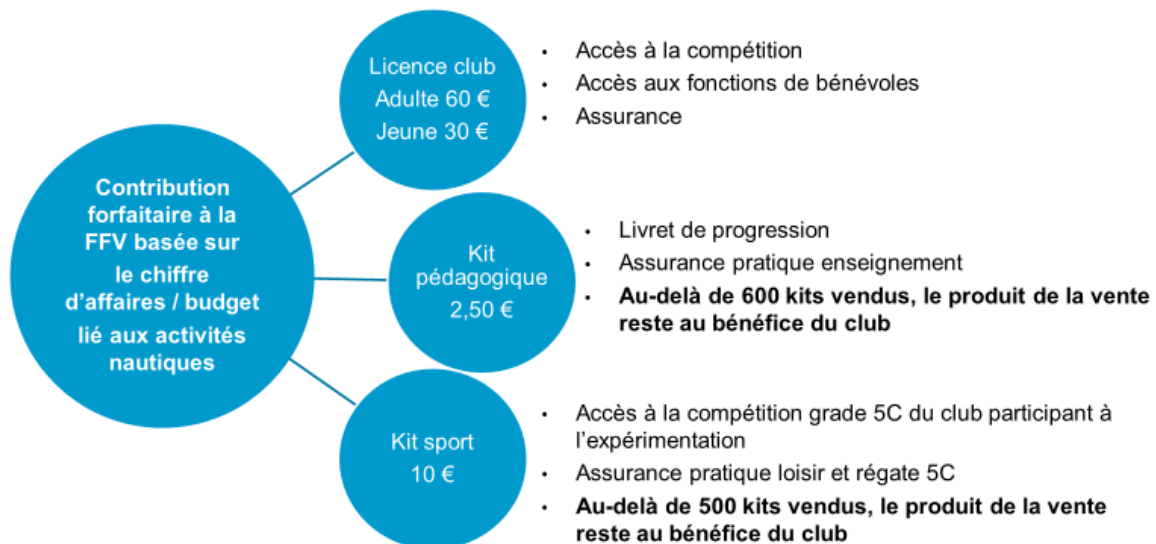
Les ambitions de cette réforme et ses objectifs exposés ci-après, ont été posés très rapidement en début de mandat en concertation avec le Conseil des Présidents de ligues :

- Renforcer les modèles économiques et sociaux des clubs et établissements
- Prendre en compte les nouvelles formes de pratiques
- Mesurer « la surface de légitimité » de la FFVoile à toutes les échelles, qui permet de renforcer notre poids face aux décideurs des politiques publiques et de nos partenaires financiers
- Simplifier grâce à un modèle plus séducteur et plus lisible, plus captif et pérenne et plus vertueux

Dans ce cadre, des scénarii ont pu être élaborés et une phase de concertation lancée au niveau des territoires courant 2022 pour valider leurs besoins et débattre des options à retenir.

Le plan d'action sur cette réforme prévoit d'expérimenter à partir de 2023 avant de pouvoir retenir le bon scénario. Cette phase d'expérimentation auprès de quelques clubs va donc être lancée avec un 1^{er} scénario expérimental retenu.

Scenario retenu pour l'expérimentation 2023



Ce scénario comme éventuellement d'autres à venir vont nécessairement (comme expliqué depuis le début de la réflexion sur cette réforme) faire évoluer nos repères pour aller vraisemblablement vers un système différent de nos modèles historiques connus et peut être même changer de paradigme.

Dès lors, nous allons être amené dès la phase expérimentale à tester des dispositifs et agir potentiellement de manière dérogatoire/non prévue par nos textes statutaires et réglementaires.

C'est le cas pour le scenario exposé plus haut en dérogeant notamment au paiement de la cotisation au profit d'une contribution forfaitaire, au chapitre statutaire des licences ou aux règles liées au pouvoir votatif pour les clubs choisis pour l'expérimentation....

Il convient donc que l'Assemblée Générale après que le Conseil d'Administration l'ait également fait, autorise donc le Bureau Exécutif à pouvoir déroger, temporairement jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 qui aura lieu en mars 2025, à l'application des textes statutaires/réglementaires de la FFVoile dans le strict cadre des expérimentations validées par le BE et liées à la réforme des titres et licences.

RESOLUTION

L'Assemblée Générale, organe compétent pour orienter et contrôler la politique générale de la FFVoile, autorise souverainement le Bureau Exécutif à pouvoir déroger temporairement jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 qui aura lieu en mars 2025, à l'application des textes statutaires/réglementaires de la FFVoile dans le strict cadre des expérimentations validées par le BE et liées à la réforme des titres et licences.